



## Demande d'aide(s) juridique(s)

Par **sarité**, le **18/05/2009** à **16:17**

Bonjour,

Je vous contacte de la part de Denise (65 ans) qui n'a pas de PC. C'est une femme handicapé à 80% et à revenue très modeste (643E), ce qui ne l'empêche pas d'aider son prochain : elle a crée 2 associations dont l'une aide des personnes âgées sans familles et l'autre pour chiens abandonnés.

Elle est actuellement en conflit avec le conseil général du Gard à qui lui demande une grosse somme d'argent. (Il serait question un règlement de compte personnel). Elle dispose d'une aide juridique pour une autre affaire, peut-elle prétendre à une autre aide? Dans le cas contraire, quel recours peut-elle avoir ?

La situation vraisemblablement critique, quels conseil lui donneriez-vous ?

Le terrain où se situe le refuge lui appartient, y a s'il un risque que les autorités ferme le refuge pour ventre son bien si elle perd le procès ?

Merci pour votre aide.